

Décision

Générale

colonial

Décision n° 933 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 août 1961

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro

31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Omar Mohamed Aloita est engagé, pour compter du 8 août 1961, en qualité de dactylo-copiste à salaire journalier de cinq cents francs (500) par jour ouvrable, et mis à la disposition du Ministre de la Fonction publique, en remplacement numérique de M. Hassan Ismaël Houssein nommé infirmier-vétérinaire stagiaire.